



Communauté
de communes
**LACQ-
ORTHEZ**

Envoyé en préfecture le 12/07/2022

Reçu en préfecture le 12/07/2022

Affiché le

SLO

ID : 064-200039204-20220711-BECCLO_2022_209-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LACQ-ORTHEZ**

**DECISION DU BUREAU AGISSANT PAR DELEGATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-deux, le onze juillet à dix-huit heures, le bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, rond-point des chênes à Mourenx, sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

Etaient présents : Mmes et MM. Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Philippe ARRIAU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Régis CASSAROUMÉ, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Gérard DUCOS, Michel DUPUY, Nadia GRAMMONTIN, Robert HAGET, Francis LARROQUE, Patrice LAURENT, Michel LAURIO, Marlène LE DIEU DE VILLE, Christian LÉCHIT, Maryse PAYBOU, Guy PÉMARTIN, Henri POUSTIS, Didier REY.

Etaient absents ou excusés : MM. Emmanuel HANON, Michel LABOURDETTE, Christian LOMBART, Michel OLIVÉ.

**OBJET : APPROBATION D'UN AVENANT A LA CONVENTION DU GROUPEMENT DE
COMMANDES POUR L'ANNEE 2022 ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET SES
COMMUNES MEMBRES**

Par délibération en date du 4 avril 2022, le Bureau avait approuvé la constitution d'un groupement de commandes pour l'année 2022 entre la communauté de communes de Lacq-Orthez et ses communes membres.

La consultation entrant dans le champ d'application du groupement de commandes est la suivante :

- Travaux de fauchage mécanique des voies sur le territoire de la communauté de communes de Lacq-Orthez

Or, il est à présent proposé de rajouter une nouvelle procédure. Il s'agit :

- Fourniture, déploiement et maintenance de copieurs numériques en location maintenance pour le groupement de commandes de la communauté de communes de Lacq-Orthez

Ainsi, il convient de rajouter cette procédure au champ d'application du groupement de commandes.

Eu égard aux développements précédents, le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** son président à signer l'avenant à la convention du groupement de commandes pour l'année 2022 entre la communauté de communes et ses communes membres.

Pour extrait certifié conforme,
le Président de la communauté de communes,

Patrice LAURENT

